

M. le/la maire,

Au mois de juin dernier le conseil d'État suspendait l'arrêté du 4 mai 2017 relatif aux conditions d'utilisations des pesticides au motif que celui-ci n'était pas assez protecteur pour les riverains des parcelles traitées.

Depuis cette date de nombreux.ses maires ont donc pris l'initiative de prendre des arrêtés municipaux afin de remplir une de leur principale obligation : garantir la protection de la santé de leurs administré.es. Si jusqu'alors ces arrêtés n'ont pas été validés par les préfetures il n'en demeure pas moins qu'ils sont d'une grande utilité pour contraindre l'État et les ministères concernés à ré-écrire sans délai un arrêté qui réponde aux demandes des maires et des populations, et qui soit à la hauteur de l'enjeu sanitaire.

Je n'ai pas connaissance que vous ayez vous-même pris cette initiative. Si ce n'est pas encore le cas je vous demande donc de prendre un arrêté municipal restreignant l'usage de pesticides Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques (CMR) et Perturbateurs Endocriniens (PE) à proximité des habitations et bâtiments publics.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur le/la maire, mes salutations respectueuses.

M. Hubert Bicide